

LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES (LOM) DU 24 DECEMBRE 2019

Conférence-débat de Monsieur le député Jean-Marc ZULESI

Animée par Monsieur Laurent Benvenuti
Délégué interrégional Provence Alpes Côte d'Azur FNTV

le lundi 2 mars 2020 à 14h à Aix-en-Provence

Faculté de Droit et de Sciences Politiques d'Aix-en-Provence
Salle de la navigation (bâtiment Pouillon, 2^e étage)

PRESENTATION DU CONFERENCIER

Après un début de carrière d'ingénieur, Monsieur Jean-Marc ZULESI a été élu député des Bouches du Rhône en juin 2017. En parallèle de son mandat de député, il a été chargé par Elisabeth Borne, alors Ministre des Transports, de plusieurs missions ayant trait à la mobilité. En octobre 2017, il préside les ateliers de l'innovation dans le cadre des assises de la mobilité, dont les propositions viendront alimenter la Loi d'Orientation des Mobilités. En novembre 2017, il est nommé aux conseils d'administration du Fonds pour le développement de l'intermodalité dans les transports et du Haut comité du système de transport ferroviaire. A l'issue des ateliers de l'innovation, il participe au lancement et à la mise en œuvre de la démarche « French Mobility », une initiative du Ministère chargé des Transports pour faciliter l'innovation dans la mobilité par le biais de mesures infra-législatives. Fin novembre 2018, son groupe parlementaire le désigne comme responsable de texte sur les titres II (innovation) III (mobilité propre) et IV (simplification et mesures diverses) du

projet de loi LOM. Il est l'origine d'un certain nombre d'amendements, visant notamment à encadrer l'ouverture des données de mobilités, faciliter le branchement à quai des navires et des bateaux, assouplir la règle de limitation de vitesse à 80km/h sur les routes secondaires, garantir l'apprentissage du vélo à l'école, rendre obligatoire les messages promotionnels encourageant l'usage des mobilités actives ou partagées, accélérer la transition écologique des flottes de véhicules privées et publiques, intégrer les questions de mobilité dans les négociations annuelles obligatoires en entreprises et créer un "Titre Mobilité" permettant la prise en charge par l'employeur des dépenses de mobilité des salariés. Depuis février 2019, il est responsable national du mouvement « En marche ! », chargé de la Mobilité, poste qu'il partage avec l'eurodéputée Valérie Hayer.

